# **REMISE A NIVEAU AGENT SSIAP 1**

AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du travail

# OU C

#### **PUBLIC VISÉ**

eurefeu

• Agent de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) n'ayant pas occupé l'emploi depuis plus de trois ans, ou n'étant pas à jour de son recyclage triennal obligatoire.

## PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

• Diplôme SSIAP 1 ou qualification équivalente.

A023052

A033106

- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).
- Être titulaire du certificat SST ou PSE1 ou PSC1 en cours de validité, délivré par une entité habilitée.
- Aptitude physique attestée.
  - > Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005.

#### TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Formation à la sécurité : Articles L4141-4 du Code du Travail.
- Règlementations ERP et IGH: Arrêté du 25 juin 1980, arrêté du 30 décembre 2011.
- SSIAP: Arrêté du 2 mai 2005.





### **DURÉE DE L'ACTION**

- 21 heures en présentiel (3 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situation d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation.



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- · Diplôme à renouveler tous les 3 ans.
- La prolongation est conditionnée par le suivi d'un stage de « Recyclage » (2 jours de formations) si ce dernier est réalisé dans la période de validité du diplôme (dans les 3 ans) ou d'un stage de « Remise à niveau
  - » (3 jours de formations) s'il est réalisé après la période de validité.



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 à 12 apprenants

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Occuper le poste d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois).

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels titulaires du SSIAP et titulaires d'un
- certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à
- · enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

#### MOYENS D'ENCADREMENT

- · Formateurs SSIAP,
- Responsable pédagogique,
- · Service administratif,
- · Service qualité,
- · Service relations clients.

#### **MOYENS TECHNIQUES**

- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet.
- Site d'examen validé par le président du jury.



## **REMISE A NIVEAU AGENT SSIAP 1**



AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du travail



# MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation au moyen d'évaluations formatives.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

#### PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :
  - > Fondamentaux de sécurité incendie :
    - Evacuation des occupants.
    - Accessibilité et mise en service des moyens de secours.
    - Principes généraux de sécurité (déclinaisons des règlements).
  - > Prévention :
    - Evolution de la réglementation.
    - Accessibilité du public.
  - > Moyens de secours :
    - Agents extincteurs.
    - Système de Sécurité Incendie (SSI).
    - Moyens d'extinction.
  - > Mises en situations d'intervention :
    - Actions face à différents contextes :
      - o Fumées, incendies.
      - o Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime.
      - o Méthodes d'extinction d'un début d'incendie
      - o Protection individuelle.
      - o Levées de doutes.
    - Utilisation des moyens de communication mobiles.
  - > Exploitation du poste central de sécurité :
    - Différents matériels du poste de sécurité (documents, plans, UAE, GTC...).
    - Réception des appels d'alerte interne.
    - Accueil des secours.
    - Information de la hiérarchie.
  - > Rondes de sécurité et de surveillance des travaux :
    - Objectifs de la ronde.
    - Modalités de réalisation.
    - Contrôle des rondes et renseignement de la main courante.
    - Utilisation des moyens de communication mobiles.
    - Mesures adaptées de protection des travaux.
- Bilan de la formation.
- Examen.

## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.
- Pour les sessions en intra-entreprise, la déclaration d'ouverte de la session de formation au près de la préfecture, doit être faite à minima 1 mois avant la date de début de formation.



12 rue Albert Rémy



NSF: 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, bienveillance (y compris hygiène et sécurité).